

**Réunion des Commissions de Suivi de Site  
de EUTICALS, site de Bon-Encontre  
et de DE SANGOSSE, site de Pont-du-Casse**

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
à AGEN (47)  
Lundi 15 février 2016 – 14h30**

---

## **Liste des participants**

---

### Collège Administrations de l'Etat

<b>RANCHERE Jacques :</b>	Préfecture du Lot-et-Garonne – Secrétaire général, Sous-préfet de l'arrondissement d'Agen
<b>LE GOUIC Alain :</b>	Direction départementale des territoires
<b>SOUILHE Denis :</b>	DREAL 47 – Inspecteur de l'environnement en charge du dossier DE SANGOSSE
<b>SICARD Michel :</b>	DREAL 47 – Inspecteur de l'environnement en charge du dossier EUTICALS
<b>SAUZIER Déborah :</b>	Direction de la délégation territoriale de l'ARS
<b>PINEDA Julia :</b>	Service interministériel de défense et de protection civile
<b>CLAVERIE Marion :</b>	Service interministériel de défense et de protection civile

### Collège Collectivités locales

<b>ROBERVAL Brigitte :</b>	Mairie d'Agen
<b>ZALATEU Jean-Jacques :</b>	Mairie de Bon-Encontre
<b>GOUBARD Jean-Paul :</b>	Mairie de Pont-du-Casse
<b>MOGA Marianne :</b>	Mairie de Bon-Encontre

### Collège Exploitants

<b>FOURNEL Laurent :</b>	SAS EUTICALS – Directeur
<b>DELMAS Frédéric :</b>	SAS EUTICALS – Responsable du service HSE
<b>PROUZET Sébastien :</b>	DE SANGOSSE – Responsable du service HSE

### Collège Salariés

<b>ALEPUZ Marc :</b>	SAS EUTICALS – Membre du CHSCT et déléguée du personnel
<b>MARSAULT Pierre :</b>	SAS EUTICALS – Membre du CHSCT
<b>DELPUCH Christophe</b>	DE SANGOSSE – Membre du CHSCT, (absent excusé)

### Collège Riverains

<b>JUSTE Alain :</b>	SEPANLOG
<b>ZALATEU Jean-Jacques :</b>	Riverain EUTICALS
<b>De BARBIER François :</b>	Riverain EUTICALS
<b>BEZARD François :</b>	Riverain EUTICALS
<b>Mme BEZARD :</b>	Riveraine EUTICALS
<b>MARECHAL Claude :</b>	Riverain EUTICALS
<b>AMOROS Christophe :</b>	Riverain DE SANGOSSE

---

## **Ordre du jour**

---

- Désignation du Président de la commission
- Désignation des membres du bureau (1 représentant par collègue)
- Bilan d'activité 2014-2015, faits marquants et projets 2016

---

## **Documents associés**

---

Annexe 1 : Présentation EUTICALS  
Annexe 2 : Présentation bilan EUTICALS  
Annexe 3 : Présentation DE SANGOSSE

---

## **14h35 – Début de la réunion**

---

### **M. RANCHERE, Préfecture du Lot-et-Garonne**

Ouvre la séance par un tour de table.

Remarque que deux sociétés sont convoquées ce jour, mais que la réglementation requiert une commission par société. Elles seront donc reçues séparément la prochaine fois.

---

## **Désignation du Président de la commission**

### **Désignation des membres du bureau (1 représentant par collègue)**

Pour la société Euticals à Bon-Encontre, les membres suivants sont désignés dans chacun des collèges :

- Riverains : Monsieur BEZARD ;
- Exploitant : Monsieur DELMAS ;
- Salariés : Monsieur ALPUZE ;
- Collectivités locales : Monsieur ZALATEU.
  
- Président de la commission : Monsieur FOURNEL, Directeur d'Euticals.

### **M. ZALATEU, Mairie de Bon-Encontre**

Remarque qu'il est à la fois élu et riverain.

Pour la société De Sangosse à Pont-du-Casse, les membres suivants sont désignés dans chacun des collèges :

- Riverains : Monsieur AMOROS ;
- Exploitant : Monsieur PROUZET ;
- Salariés : Monsieur DELPUCH ;
- Collectivités locales : Monsieur GOUBARD.
  
- Président de la commission : Monsieur le Maire de Pont du Casse Monsieur MARECHAL.

---

## ***Bilan d'activité 2014-2015, faits marquants et projets 2016***

---

### **M. DELMAS, SAS EUTICALS**

Présente le bilan des différentes inspections réalisées sur le site depuis le dernier CLIC de décembre 2014, le bilan des accidents du travail, l'inventaire des incidents et la façon dont ils ont été maîtrisés par les EIPS, des actions de formation ou des exercices. Il dresse ensuite un point sur la communication, l'organisation de la documentation et le système de gestion documentaire en place dans l'Entreprise, avant de terminer par le bilan des actions de prévention des risques et les perspectives en la matière pour 2016.

Les accidents du travail sont caractérisés par deux indicateurs : le taux de fréquence, dont la moyenne s'élève à 6,4 % sur dix ans et le taux de gravité, qui traduit le nombre de jours d'arrêt. Celui-ci se situe largement au-dessous du taux de gravité de la profession qui se situe à 0,7 %. Les accidents sont donc très bénins.

Les incidents concernent deux domaines : l'environnement à 70 % et la sécurité à 30 %. Ils ont trois origines : chimiques à hauteur de 12 %, humaines à hauteur de 25 % et matérielles à hauteur de 63 % sur les trois dernières années.

Tous les incidents sont maintenus à l'intérieur du site, en raison des multiples systèmes de rétention et de capteurs permettant d'identifier les problématiques. Si toutes les sécurités étaient défaillantes, des fiches barrière ont été mises en place sur des éléments importants pour la sécurité, les EIPS. Ces éléments émanent d'une étude de danger visant à protéger les riverains. Ainsi, 13 fiches mettent en jeu 76 EIPS sur le site.

Les formations dispensées sur le site revêtent trois domaines : les habilitations, la sécurité opérationnelle (SST) et la sécurité générale. Des exercices POI ou PPI sont régulièrement menés. La rapidité de mise en œuvre des équipes d'intervention et de réaction des équipes internes est notée.

### **M. RANCHERE, Préfecture du Lot-et-Garonne**

Donne la parole aux membres de la commission pour des questions.

### **M. de BARBIER**

Constate des nuisances sonores le soir ou le dimanche, et ce, depuis trois ou quatre ans, mais pas de façon régulière. Il pense que des clapets en sont à l'origine.

### **M. DELMAS, SAS EUTICALS**

A besoin d'être averti en temps réel pour rechercher la source du bruit, sachant qu'une astreinte est présente sur site 24 heures sur 24.

### **M. RANCHERE, Préfecture du Lot-et-Garonne**

Demande si l'astreinte est physique ou téléphonique.

### **M. DELMAS, SAS EUTICALS**

Répond que le gardien, qui assure une permanence sur le site, peut appeler la personne d'astreinte.

### **M. BEZARD, riverain**

Demande en quoi consistent les actions de contrôle.

### **M. DELMAS, SAS EUTICALS**

Répond que tous les capteurs du réseau incendie sont, par exemple, contrôlés un par un.

**M. ALEPUZ, EUTICALS**

Confirme que le contrôle de l'asservissement est réalisé deux fois par an.

**M. BEZARD, riverain**

S'étonne du nombre d'incidents constatés pour un pourcentage de non-conformités égal à zéro.

**M. DELMAS, SAS EUTICALS**

Assure que les incidents sont liés à l'activité et s'arrêtent à la limite du site. Ils sont parfois dus à des erreurs humaines, ce que les capteurs ne détectent pas si elles sont corrigées avant d'atteindre les barrières.

**Mme BEZARD, riveraine**

Indique avoir effectivement déposé une plainte pour nuisance olfactive, une odeur de gaz dans son jardin l'ayant fait suffoquer. Se souvenant que tout le quartier avait été évacué il y a vingt ans à cause d'une fuite de gaz, elle a appelé les pompiers.

Se demande pourquoi ce site SEVESO n'a pas été déplacé dans une zone moins peuplée après l'accident AZF, d'autant que les lotissements se développent dans la zone. Elle fait également état de nuisances sonores, sous l'effet des vents. Elle souhaiterait plus d'informations pédagogiques pour mieux comprendre l'activité de ce site, qui la préoccupe.

**M. SICARD, DREAL**

Explique qu'un PPRT est établi autour du site. Celui-ci définit des zones d'effets létaux et irréversibles. Ces zones sont régies par des règles d'urbanisation, afin de ne pas soumettre de nouvelles populations à ces effets. La maîtrise de l'urbanisation dépend toutefois du maire.

**M. RANCHERE, Préfecture du Lot-et-Garonne**

Demande à Madame BEZARD si elle a obtenu une réponse ou une explication de la part de l'Entreprise et si elle a déjà visité le site.

**Mme BEZARD, riveraine**

Répond par la négative aux deux questions.

**M. RANCHERE, Préfecture du Lot-et-Garonne**

Estime que l'Entreprise se doit de répondre à ce type de plainte, même pour dire qu'elle ne connaît pas l'origine de la nuisance. L'objectif de cette commission est précisément de permettre le dialogue. Il se déclare favorable à une visite de l'Entreprise par les riverains.

**M. FOURNEL, EUTICALS**

Invite les membres de la commission à lui téléphoner pour une visite du site à leur convenance. Par rapport aux odeurs, l'Entreprise a été surprise par l'arrivée des pompiers et du SDIS, qui ont réalisé des mesures sur l'ensemble du site, sans pouvoir identifier l'origine des odeurs.

**M. PROUZET, De Sangosse**

Dresse le bilan de l'année 2015 au travers des chiffres clés du Groupe et des indicateurs propres au site.

**M. AMAROS, riverain**

Demande si les eaux de pluie récupérées sont traitées ou stockées.

**M. PROUZET, De Sangosse**

Répond que toutes les canalisations d'eaux pluviales, de voiries et de toitures sont dirigées vers un bac de rétention, doté de deux vannes, qui se ferment à la première détection d'incendie. Ce bac peut contenir plus de 3 000 mètres cubes d'eau. En revanche, les eaux pluviales ne sont pas traitées sur le site, mis à part pour la séparation des hydrocarbures.

**Mme SAUZIER, ARS**

Demande comment ont été évacuées les eaux issues de l'incendie du 24/10/15.

**M. PROUZET, De Sangosse**

Répond que les eaux ont été confinées par des boudins et traitées avec le résidu de l'incendie. En l'absence de pluie, le lessivage de la voirie a été limité.

**M. RANCHERE, Préfecture du Lot-et-Garonne**

S'enquiert d'éventuelles nuisances.

**M. PROUZET, De Sangosse**

Souligne que la première maison se situe à 250 mètres. Une zone de 300 mètres étant gelée autour des entrepôts, aucun problème majeur de maîtrise de l'urbanisation ne se pose.

**M. LE GOUIC, DDT**

Informe la commission qu'elle doit se réunir une fois par an, sauf en cas de demande particulière d'un des membres du bureau.

**M. SICARD, DREAL**

Ne revient pas sur les inspections, qui ont été présentées par les sociétés. Il précise qu'une seule réunion avait été convoquée sachant que le PPRT est commun aux deux sociétés.

**M. RANCHERE, Préfecture du Lot-et-Garonne**

Souhaite que le PPRT soit présenté lors d'une prochaine séance. Ne connaissant pas ces deux usines, il les visiterait volontiers.

**M. SICARD, DREAL**

Observe que le PPRT est assez ancien.

---

***15h50 – Clôture de la réunion***

---

**M. RANCHERE, Préfecture du Lot-et-Garonne**

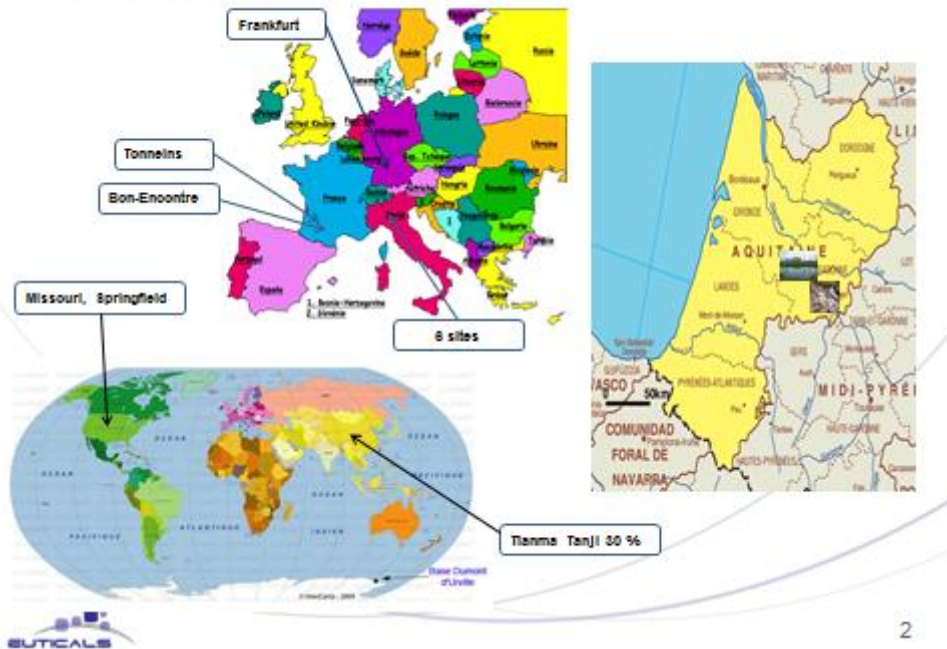
Lève la séance.

## Annexes

### Euticals sas – BON-ENCONTRE

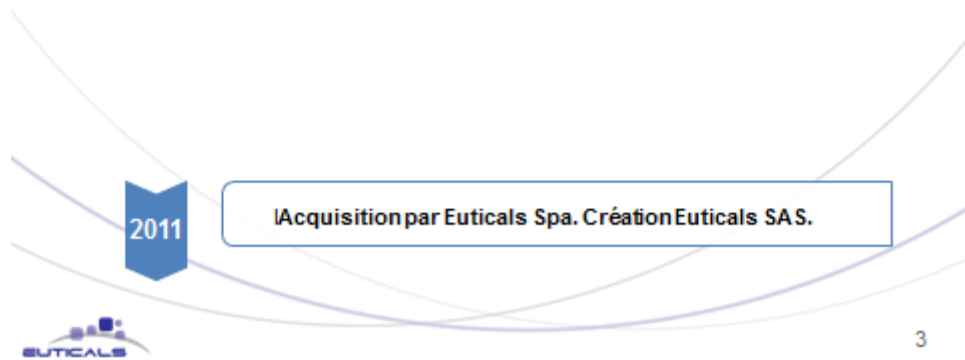


### Euticals dans le monde



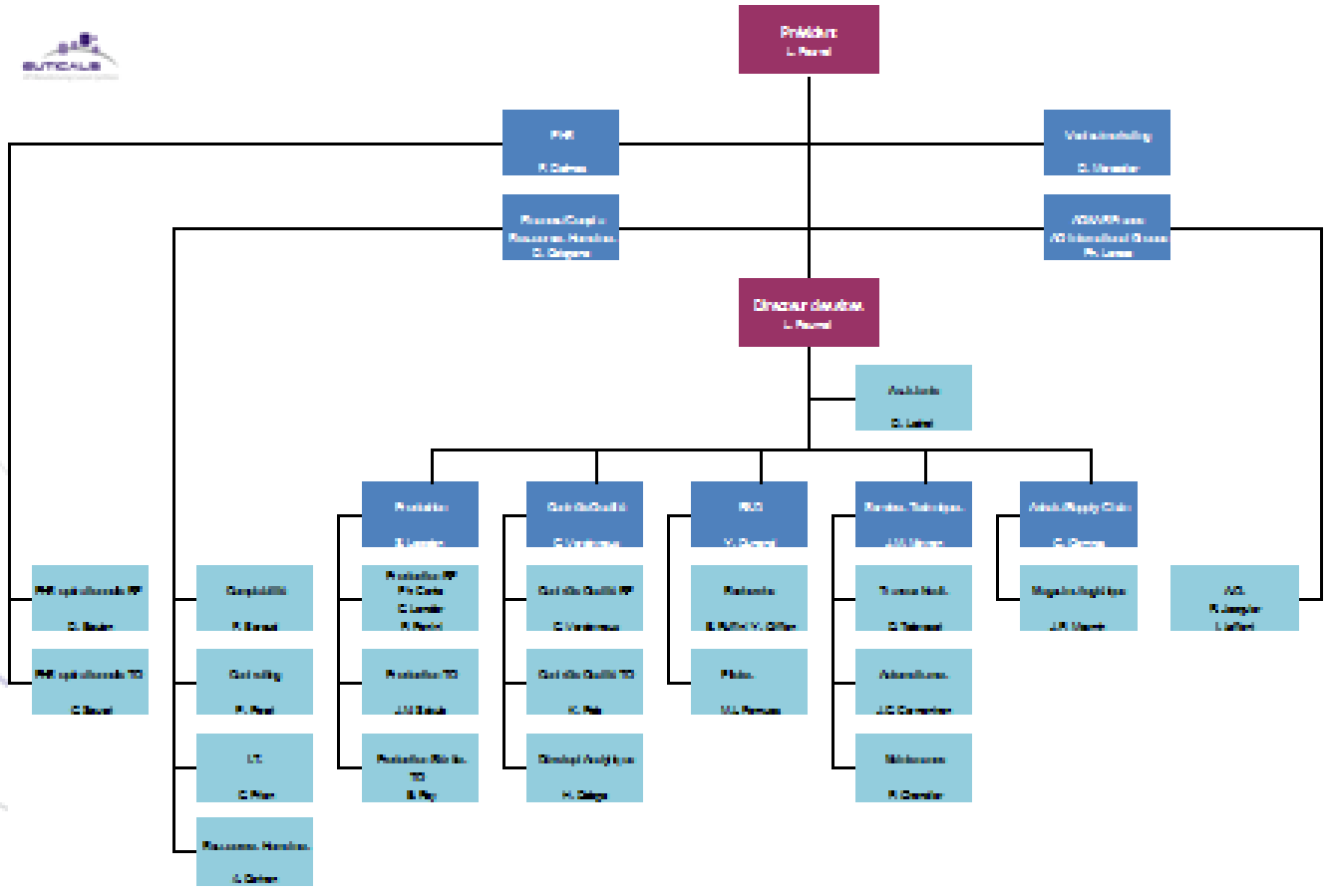
## Historique Euticals SAS

---





# Organigramme France



## Bon-Encontre

3.74 ha

- |                        |                                 |
|------------------------|---------------------------------|
| ▪ 7 ateliers           | 3075 m <sup>2</sup>             |
| ▪ 4 magasins           | 4780 m <sup>2</sup>             |
| ▪ 6 stockages liquides | 43 tanks<br>1600 m <sup>3</sup> |
| ▪ 1 laboratoire        | 400 m <sup>2</sup>              |
| ▪ 5 bureaux/divers     | 1200 m <sup>2</sup>             |
| ▪ 4 utilités           | 645 m <sup>2</sup>              |
| ▪ 1 maintenance        | 980 m <sup>2</sup>              |



1

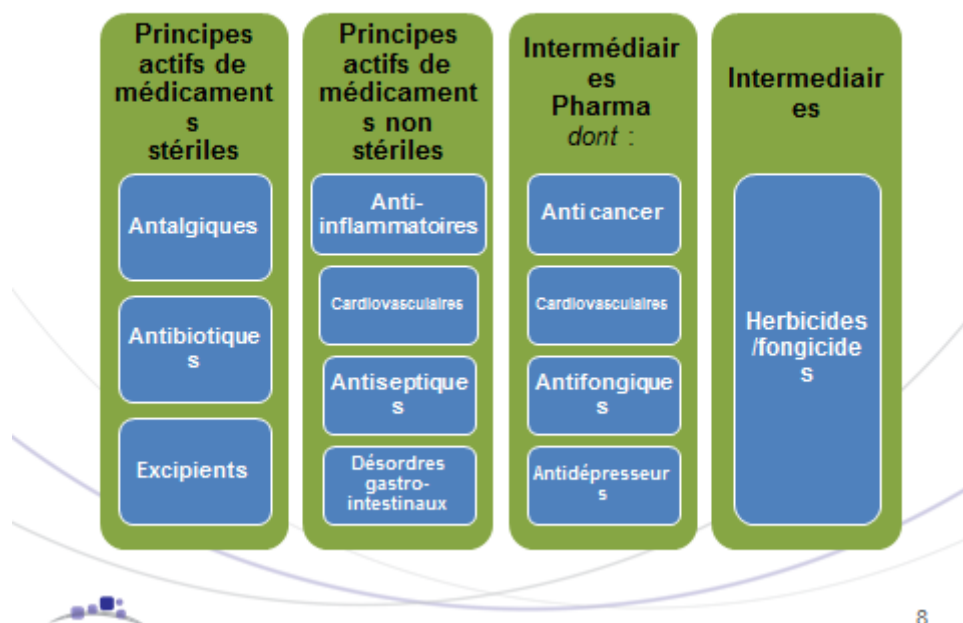
## Technologies

- **Expertise en fabrication stérile :**
  - Filtration (0.2 µm)
  - Manipulation aseptique
  - Class 100, boîtes à gants, eau PPI
  - Laboratoire de bactériologie (tests de stérilité)
  - Suivant European guideline (annex 1) et "FDA and cGMP" Sept 2004 guidelines
- **Expertise dans la fabrication de composés à noyaux azotés**
- **Expertise en réactifs/réactions**
  - POCl<sub>3</sub>/chloration
    - Acétone cyanohydrine/cyanation
    - Péroxyde d'hydrogène/oxydation
- **Expertise en développement de procédés, jusqu'à l'industrialisation**
  - Très large gamme de réactions (Grignard, Ox, Red, Cyanation, Chloration, Suzuki, ...)
  - Laboratoires et atelier pilote



7

## Gammes de produits



## Qualité, Hygiène, Sécurité & Environnement

Système Q & HSE harmonisé afin de satisfaire aux exigences

### Règlementaires

lArrêté du 10 mai 2000 (Directive 96/82/CE) :  
*Prévention des Risque majeurs*  
ICHQ7A , Annex I, Directives européennes, « *cGMP guideline for aseptic processing* »  
IANSM 2013  
IFDA 2014 – pas de 483

### Volontaires

lNorme ISO 9001/2008, Qualité  
lNorme ISO 14001, S.M.E.  
lOHSAS 18001, S.M.S.S.T.  
lO.E.A. en cours (Opérateur Economique Agréé)



9

### Bon-Encontre

**Eau :**

- | Traitement primaire sur site
- | Traitement final en station d'épuration  
partagée avec la ville

**Solvant :**

- | Envoyé à des entreprises spécialisées dans  
la récupération/destruction



*The Pharmaceutical & Fine Chemical Company*

## **Bilan annuel 2014/2015**

EUTICALS SAS - Site de Bon-Encontre

### **CSS d'Agen**

Lundi 15 Février 2016

- **Bilan des inspections réalisées en 2014/2015**
- **Bilan des Accidents / Incidents et Retour d'expérience**
- **Éléments Importants Pour la Sécurité : EIPS (révision, contrôle)**
- **Formation**
- **Communication**
- **Organisation / Documentation du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)**
- **Bilan des actions 2015 en matière de prévention des risques**
- **Programme / Objectifs 2016 en matière de prévention du risque**



## Inspections DREAL

- Visite du 20/06/2014 - Inspection relative au SGS
  - ✓ Cette inspection a permis de vérifier le fonctionnement de la protection incendie installée sur nos stockages S1 et S7.
  - ✓ Inspection du SGS sur la thématique des formations.
  - ✓ 6 demandes ont été formulées par l'inspection.
- Visite du 28/10/2014 - Inspection relative aux aspects chroniques
  - ✓ Vérification de notre conformité réglementaire par rapport à nos rejets en général.
  - ✓ 11 demandes, 2 écarts et 1 observation.



## Inspections DREAL

- Visite du 25/11/2015 - Inspection relative au SGS
  - ✓ Thématique choisie : Maitrise des procédés et maitrise de l'exploitation.
- Visite du 25/11/2015 - Inspection conjointe DREAL / Gendarmerie
  - ✓ Évaluation de notre système de gestion de la sûreté.



## 1 accident en 2014

• Accident avec arrêt de travail : choc au niveau d'un muscle pectoral (6 jours d'arrêt).  
Cet accident a été traité et analysé (arbre des causes).

↳ Mesure corrective : achat d'une plate forme de déchargement.

## 1 accident en 2015

• Accident avec arrêt de travail : choc au niveau de la tête en ouvrant une porte derrière laquelle se trouvait une palette (3 jours d'arrêt).

Cet accident a été traité et analysé (arbre des causes).

↳ Mesure corrective : rappel des consignes de sécurité concernant l'encombrement des issues de secours.

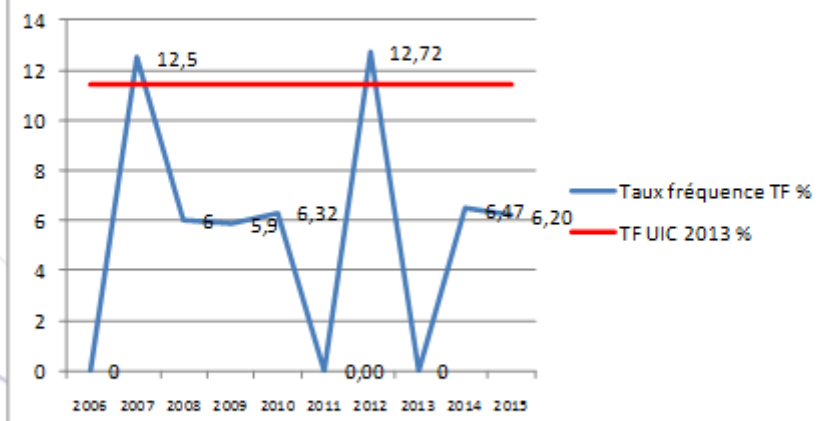
➔ Mise en place du port du casque obligatoire dans les ateliers.

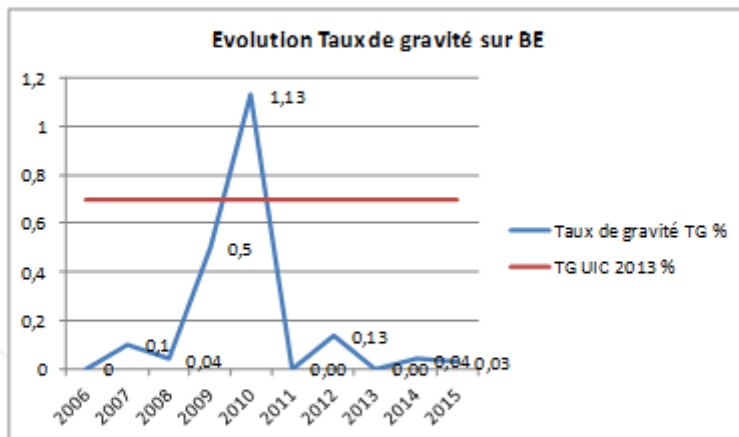
➔ Dans un deuxième temps, nous étudions la possibilité d'équiper certaines portes d'un oculus.

*0 accident pour le personnel extérieur  
(9ème année consécutive pour les 2 sites).*



Evolution Taux de Fréquence sur BE





Le bilan des incidents depuis 4 ans est le suivant :

année	2012	2013	2014	2015
nombre d'incidents	5	7	6	7

Nous avons comptabilisé tous les incidents qui auraient pu avoir un impact sur la sécurité ou l'environnement à l'extérieur des limites de notre site.

L'impact de ces incidents a été maîtrisé par la mise en œuvre de nos barrières de sécurité.





## 6 incidents en 2014

- Problème pour refroidir rapidement un réacteur sur l'atelier A2.
- Vidange de 10 m<sup>3</sup> de saumure à l'atelier A4.
- Débordement d'un laveur L3A6.
- Fuite sur un flexible d'introduction de Butyl lithium.
- Défaillance d'un compteur en salle blanche.
- Déversement d'un produit PF-06739408 dans l'atelier A2.



## 7 incidents en 2015

- Fuite sur une vanne du réseau de Hd Gaz sur A4.
- Formation d'étincelle sur la boucle d'homogénéisation du BA31MRR1.
- Départ de feu (électrique) sous le flux laminaire de A7.
- Déboîtement d'une vanne de vidange de cuve de rejet.
- Dégagement de Hd gaz sur l'atelier A4.
- Rupture d'une pastille sur montée en chauffe à l'atelier A1.
- Fuite sur un niveau de cuve de stockage de toluène.



Les incidents répertoriés sur notre site touchent le domaine environnemental et la sécurité :

Thème	Environnement	Sécurité
2012	80%	20%
2013	57%	43%
2014	67%	33%
2015	71%	29%

Les incidents ont pour origine 3 causes principales :

Cause de l'incident	Chimique	Humain	Matériel
2012	20%	20%	60%
2013	29%	0%	71%
2014	0%	50%	50%
2015	0%	29%	71%



Nous constatons une stabilité du nombre d'incidents sur notre site de Bon-Encontre depuis plusieurs années.

Cet indicateur :

- est un moyen de management important.
- nous invite à rester vigilants dans nos activités quotidiennes.

Pour continuer à progresser, nous demandons à notre personnel d'être le plus exhaustif possible dans ces déclarations, de manière à pouvoir :

- analyser au mieux les incidents : arbre des causes,
- mettre en place les barrières nécessaires : actions correctives,
- étoffer notre retour d'expérience.



## Révision, contrôles et retours

Bon-Encontre : révision des 13 fiches barrières (MMR) et mise en œuvre du plan de maintenance associé. Suivi de 104 IPS.

27 EIPS contrôlés tous les ans, 76 EIPS contrôlés tous les 6 mois, 1 EIPS tous les 3 ans.

### 2014 : Contrôles et retours

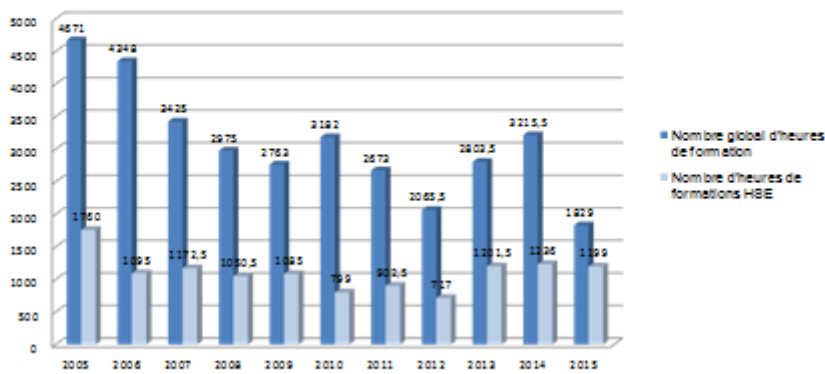
Bon-Encontre : au cours de 2014, 103 actions de contrôle ont été réalisées sur l'année.  
0 non-conformité.

### 2015 : Contrôles et retours

Bon-Encontre : au cours de 2015, 98 actions de contrôle ont été réalisées sur l'année.  
0 non-conformité.



- La formation de notre personnel reste une démarche forte au sein de notre entreprise.
- La formation à la sécurité représente toujours plus de 30% de notre action de formation



- Les formations EHS sont déclinées suivant les thèmes et la répartition suivants :

Intitulé	2014	2015
CADES (3+5+PMEP)	28,40%	7,80%
Habilitation électrique	27,70%	11,70%
BST	5,70%	22,80%
ARI - Extincteurs	4%	1,04%
Sécurité générale + exercices POI	22,70%	31,90%
OEA (sûreté)	0,00%	17,30%
Utilisation échafaudage	0,00%	4,10%
Divers	11,50%	3,78%

- En 2015, 1199 heures de formation sur le thème de la sécurité ont été dispensées.



- Exercice POI le 10/04/2014 (incendie sur le stockage S1)

- Communications efficaces entre PC et le terrain.
- Rapidité de réaction et de mise en action de l'équipe d'intervention.
- Adaptation des fiches ETARE à un scénario improvisé.

**Point à améliorer** : quelques problèmes par rapport à un manque d'éclairage sur une intervention de nuit.

- Exercice POI le 09/04/2015 (vidange de la totalité d'un cylindre de Butyl lithium sur A4)

- Cet exercice a permis de tester l'efficacité d'une nouvelle fiche ETARE (établie spécifiquement pour ce type d'incident).
- Rapidité de réaction et de mise en action de l'équipe d'intervention.
- Adaptation des fiches ETARE. Cependant, quelques points ont dû être corrigés.

**Point à améliorer** : quelques problèmes de communication entre le chef d'équipe d'intervention et le chef d'équipe terrain SDIS, car il n'y avait personne du SDIS au PC exploitant (acte volontaire).



## Communication avec l'administration

- Dépôt de l'étude de dangers (révision quinquennale) du site de Bon-Encontre.
- Demande d'antériorité concernant les nouvelles rubriques ICPE consécutives au nouveau règlement SEVESO 3.
- Décision de la convention de rejet avec la STEP de St Pierre de Gaubert.
- Déclaration de l'incident relatif à la plainte pour nuisance olfactive.
- Déclaration de l'incident relatif à la fuite de Hcl conformément à nos procédures.
- Révision triennale du Plan d'Opération Interne (POI).

## Communication avec le public

- 1 plainte pour nuisance sonore en octobre 2014.
- 1 plainte pour nuisance olfactive en 2015.
- Participation au congrès national des sapeurs pompiers sur le sujet MIRET (Maîtrise Informatisée du Risque à l'Echelle du Territoire).



•Obtention de la certification OEA (Opérateur Economique Agréé) délivrée par les douanes françaises.

•Certification F.D.A. (Food and Drug Administration – Agence Américaine du médicament) du site de Bon-Encontre en Novembre 2014.



## Communication avec l'administration

- Dépôt de l'étude de dangers (révision quinquennale) du site de Bon-Encontre.
- Demande d'antériorité concernant les nouvelles rubriques ICPE consécutives au nouveau règlement SEVESO 3.
- Décision de la convention de rejet avec la STEP de St Pierre de Gaubert.
- Déclaration de l'incident relatif à la plainte pour nuisance olfactive.
- Déclaration de l'incident relatif à la fuite de Hcl conformément à nos procédures.
- Révision triennale du Plan d'Opération Interne (POI).

## Communication avec le public

- 1 plainte pour nuisance sonore en octobre 2014.
- 1 plainte pour nuisance olfactive en 2015.
- Participation au congrès national des sapeurs pompiers sur le sujet MIRET (Maîtrise Informatisée du Risque à l'Echelle du Territoire).



Notre documentation ainsi que l'adéquation de nos documents avec nos pratiques sont périodiquement contrôlées par :

- des audits internes réalisés par des personnes formées et agréées,
- des audits externes de certification ou renouvellement ISO 14001 et OHSAS 18001,
- des inspections réalisées par notre compagnie d'assurance,
- des audits clients.

Notre conformité aux différents textes et exigences est contrôlée à l'aide d'un système de veille. Cette veille nous permet d'être informés régulièrement des évolutions réglementaires planifiées.

Chaque évolution est inscrite dans un plan d'actions où nous définissons un responsable de l'action et un délai de réalisation.



➤ Actions réalisées :

- Mise en place d'une unité de défigeage des fûts de matières premières

➤ Coût : 120 k€

- Détection incendie stockages et laboratoire R&D

➤ Coût : 70 k€

- Projet de gestion des solvants

➤ Coût : 250 k€

- Installation d'une cellule d'essorage ventilée sur l'atelier A3

➤ Coût : 320 k€



➤ Actions réalisées :

- Passage en zone ATEX des zones 4 et 5 de l'atelier A1

➤ Coût : 150 k€

- Mise aux normes des issues de secours de l'atelier A5

➤ Coût : 30 k€

- Aménagement de l'accès au laveur L12 de l'atelier A2

➤ Coût : 40 k€

- Aménagement des abords du réacteur R1A2 (sécurité du personnel)

➤ Coût : 40 k€



➤ Actions budgétées pour 2016

- Transpalette peseur sur l'atelier A3

➤ Coût estimé : 15 k€

- Installation d'une vanne automatique en sortie de cadre hydrogène

➤ Coût estimé : 10 k€

- Revamping du réseau incendie

➤ Coût estimé : 100 k€

- Installation de module d'air respirable

➤ Coût estimé : 60 k€

- Remplacement de la cuve d'émulseur

➤ Coût estimé : 35 k€



Merci de votre attention









CSS



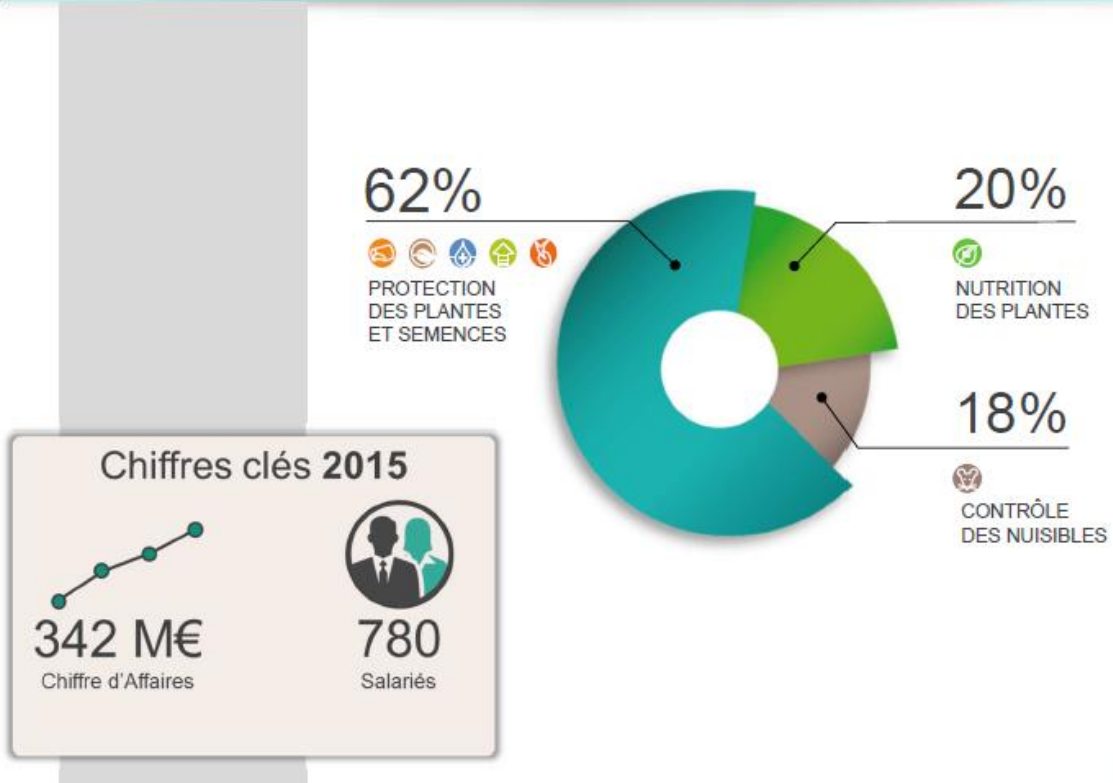
## Bilan annuel 2015

 **Chiffres clés au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du Groupe DE SANGOSSE**

 **Bilan annuel suivant l'Article D125-34 du Code de l'Environnement :**

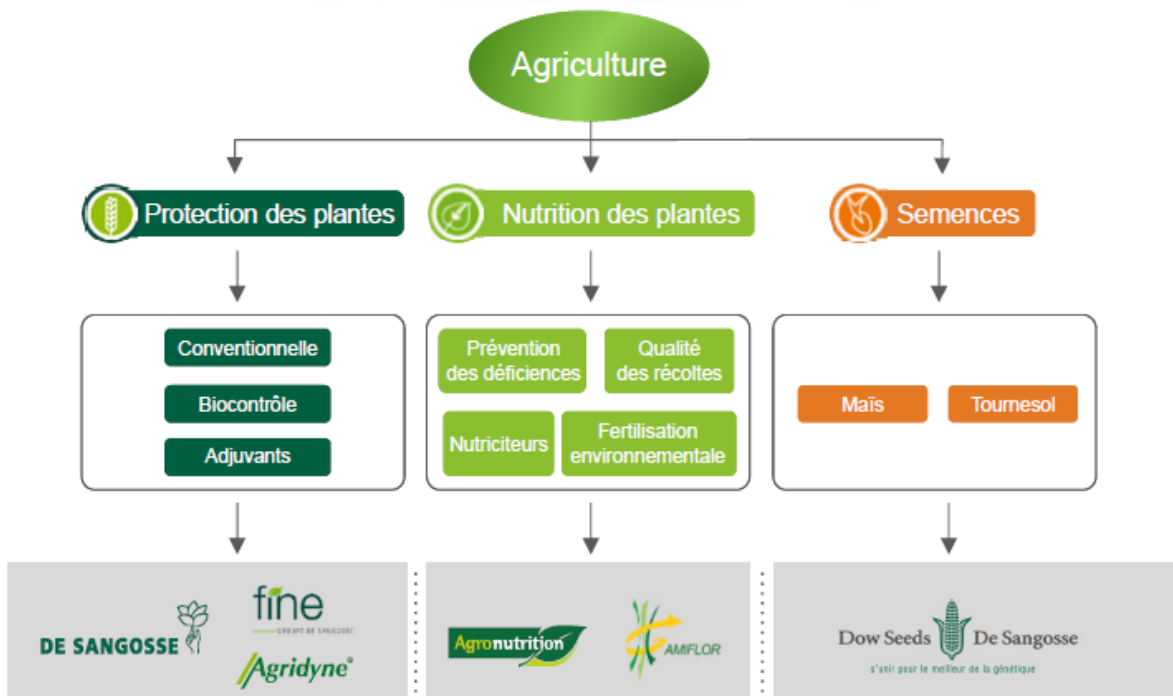
- ✓ Les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût
- ✓ Le bilan du système de gestion de la sécurité
- ✓ Les comptes rendus des incidents et accidents de l'installation
- ✓ Les comptes rendus des exercices d'alerte
- ✓ Le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques
- ✓ La mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet

## CHIFFRES CLES



3

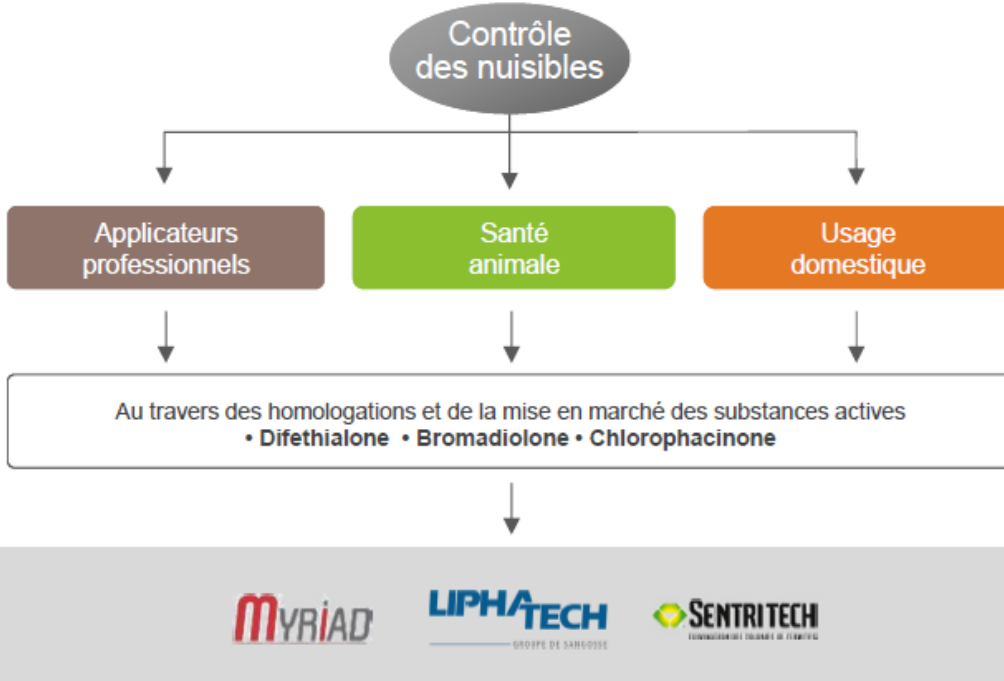
## CHIFFRES CLES



4



## CHIFFRES CLES



5

## CHIFFRES CLES

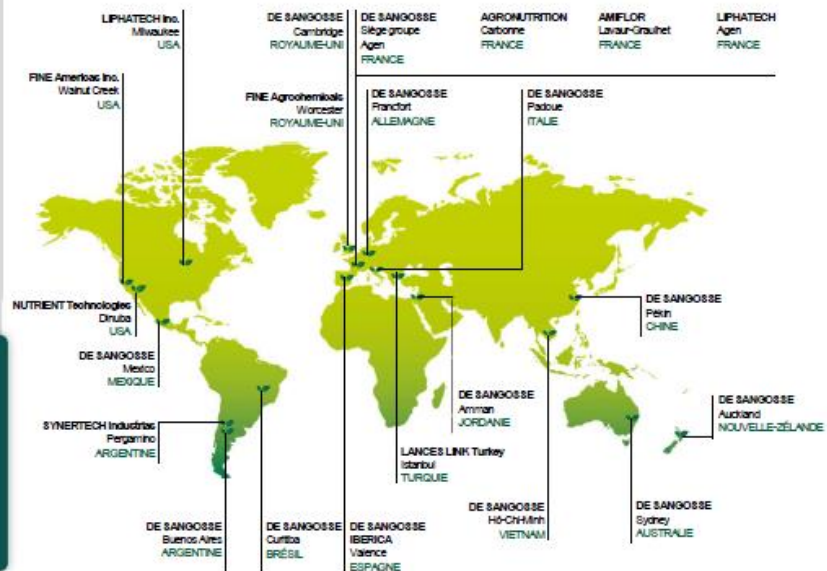


Une entreprise implantée dans le monde.

Au service de l'agriculture depuis 90 ans.

**DES FILIALES DANS 15 PAYS**

**UNE MISE EN MARCHÉ DANS + DE 50 PAYS**



6

## PRESENTATION DU SITE



- ✿ **Mise en service en 1973**
- ✿ **Siège social du Groupe (3 000 m<sup>2</sup> bureaux)**
- ✿ **1<sup>er</sup> site logistique du Groupe (20 000 m<sup>2</sup> stockage) : produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides, semences)**
- ✿ **170 personnes (25 en logistique)**
- ✿ **Classement :**

Autorisation - Seveso seuil haut

16 tonnes de produits très toxiques

457 tonnes de produits toxiques

8842 tonnes de produits toxiques pour l'environnement



7

## ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES



### ✿ **Etude :**

- ✓ Mise à jour étude de dangers (en cours d'instruction)
- ✓ Audit énergétique (suivant décret 2013-1131)

### ✿ **Investissement :**

- ✓ Remplacement paratonnerres (15 K€)
- ✓ Remplacement électrovannes extinction mousse (8 k€)

### ✿ **Formation :**

- ✓ Interne : pas de formation planifiée
- ✓ Externe : incendie + recyclage obligatoire

8

**Activité :**

- ✓ Tonnage expédié : 22 100 t (↘ 5 %)

**Consommation/production :**

- ✓ Eau : 1379 m<sup>3</sup> (↗ 10%)
- ✓ Electricité : 707 MWh (↘ 7 %)
- ✓ Déchets dangereux (phytosanitaires) : 24 t
- ✓ Déchets non dangereux : 260 t
- ✓ Pas de rejet atmosphérique
- ✓ Pas de rejet d'effluent liquide

⇒ Impact limité en fonctionnement normal

**Suivi du planning de gestion des EIPS :**

+ de 40 paramètres suivis

(exemple : contrôle réglementaire, essai interne, ...)

⇒ 79 % du planning respecté

ANNÉE 2015-2016					2015												2016											
Mois	Événement / Opération	Action	Périodicité		Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
1	Système d'extinction antiseptique	ESLAI MORGSE	E	Mo																								
2		Analyse Qualiteq	A	Mo																								
3		NUCOPOMC	E	Mo																								
4		INFORMA DE PRODUITS PHITOPROTECTEURS	E	Mo																								
5	Procédure d'incendies	PORTES CF	E	Mo																								
6		EXERCICE DE SAUVEVIE	E	Mo																								
7		MAN	E	Mo																								
8		PROTECTOR	E	Mo																								
9	Système de conditionnement de site	MAN	E	Mo																								
10		PROTECTOR	E	Mo																								
11		MAN	E	Mo																								
12		PROTECTOR	E	Mo																								
13	Système d'extinction tuilleux (BI BN)	MAN	E	Mo																								
14		PROTECTOR	E	Mo																								
15		MAN	E	Mo																								
16		PROTECTOR	E	Mo																								
17	Système d'extinction tuilleux (BI BN)	MAN	E	Mo																								
18		PROTECTOR	E	Mo																								
19		MAN	E	Mo																								
20		PROTECTOR	E	Mo																								
21	Système d'extinction tuilleux (BI BN)	MAN	E	Mo																								
22		PROTECTOR	E	Mo																								
23		MAN	E	Mo																								
24		PROTECTOR	E	Mo																								
25	Système d'extinction tuilleux (BI BN)	MAN	E	Mo																								
26		PROTECTOR	E	Mo																								
27		MAN	E	Mo																								
28		PROTECTOR	E	Mo																								
29	Système d'extinction tuilleux (BI BN)	MAN	E	Mo																								
30		PROTECTOR	E	Mo																								
31		MAN	E	Mo																								
32		PROTECTOR	E	Mo																								
33	Système d'extinction tuilleux (BI BN)	MAN	E	Mo																								
34		PROTECTOR	E	Mo																								
35		MAN	E	Mo																								
36		PROTECTOR	E	Mo																								
37	Système d'extinction tuilleux (BI BN)	MAN	E	Mo																								
38		PROTECTOR	E	Mo																								
39		MAN	E	Mo																								
40		PROTECTOR	E	Mo																								
41	Système d'extinction tuilleux (BI BN)	MAN	E	Mo																								
42		PROTECTOR	E	Mo																								
43		MAN	E	Mo																								
44		PROTECTOR	E	Mo																								
45	Système d'extinction tuilleux (BI BN)	MAN	E	Mo																								
46		PROTECTOR	E	Mo																								
47		MAN	E	Mo																								
48		PROTECTOR	E	Mo																								
49	Système d'extinction tuilleux (BI BN)	MAN	E	Mo																								
50		PROTECTOR	E	Mo																								
51		MAN	E	Mo																								
52		PROTECTOR	E	Mo																								
53	Système d'extinction tuilleux (BI BN)	MAN	E	Mo																								
54		PROTECTOR	E	Mo																								
55		MAN	E	Mo																								
56		PROTECTOR	E	Mo																								





### Suivi des paramètres HSE :

7 paramètres suivis : 5 équipements IPS (détection incendie, groupe motopompe, RIA/extincteur, 2 vannes confinements ), + respect de l'AP + suivi des eaux

**Équipements IPS : 3 écarts / objectif fixé par équipement**

↳ superviseur incendie, DM extinction mousse et bassin pompier (état bâche)

**Respect autorisation de stockage :**

0 écart / seuils fixés par l'arrêté préfectoral

**Suivi des eaux souterraines (2 campagnes) et des eaux pluviales (1 campagne) :**

0 écart pour les pesticides  $\Rightarrow < 2 \mu\text{g/L}$

0 écart pour les hydrocarbures  $\Rightarrow < 1 \text{ mg/L}$

11



### Sur le site :

- ✓ 0 incident
- ✓ 0 presque accident
- ✓ 1 accident : incendie d'un véhicule poids-lourd

### A l'échelle du Groupe (15 sites) :

- ✓ 1 incident :
  - » Automatismes de l'extinction mousse hors service pendant 10 jours  $\Rightarrow$  détecteurs de fumée hors service  $\Rightarrow$  carte d'alimentation des détecteurs défaillante : EN COURS DE RETOUR D'EXPERIENCE
- ✓ 0 presque accident
- ✓ 1 accident

12



### Incendie du 24/10/15 :

- ✓ Circonstance : Incendie d'un poids-lourd à quai contenant 10 tonnes d'anti-limaces + propagation de l'incendie au poids-lourd situé à côté
  
- ✓ Mesures d'urgence prises :
  - Appel du SDIS et de la personne d'astreinte (21h12)
  - Déclenchement du POI (21h20)
  - Confinement du site (capacité de rétention)
  
- ✓ Moyens mis en œuvre par le SDIS :
  - 25 Sapeurs-pompiers
  - 2 FPT (engins pompes incendie)
  - 1 EPA (échelle sur porteur)
  - 1 CCGP (camion-citerne grande puissance)
  - DA/MPR (dévidoir automobile + moto pompe remorquable)
  - VAR (véhicule réserve appareil respiratoire)
  - 2 VL commandement

13



14





### **Incendie du 24/10/15 :**

- ✓ **Conséquences :**
  - Personnes exposées : aucune
  - Dommage aux biens : 2 poids-lourd et dégâts sur la structure (180 k€)
  - Dommage à l'environnement : aucun
  
- ✓ **Retour d'expérience :**
  - Origine : court-circuit au niveau des batteries
  - Actions réalisées :
    - » Contrôle de l'ensemble des poids-lourd
    - » Procédure de stationnement des véhicules en période non-ouvrée
    - » Mise à jour du POI (en cours)

15



### **Pas d'exercice sur l'année 2015**

16



### **Etude :**

✓ /

### **Investissement :**

- ✓ Remplacement bâche bassin pompier (40 k€)
- ✓ Remplacement gaz extinction salle informatique (en attente devis)
- ✓ Mise en place chauffage cellules (100 k€)
- ✓ Complément protection intrusion (25 k€)

### **Formation :**

- ✓ Interne : ADR, risque chimique
- ✓ Externe : recyclage obligatoire

17



### **Inspections DREAL**

- ✓ 9 novembre 2015

### **Arrêtés Préfectoraux**

✓ /

18



**MERCI**

**[www.desangosse.com](http://www.desangosse.com)**

**DE SANGOSSE S.A.S.**  
Pôle HSE-Services Généraux  
Bonnell - 47480 PONT DU CASSE



19